

Assemblée plénière de mars 2023

PROPOSITIONS DE DÉCISIONS DES 9 GROUPES DE TRAVAIL créées par l'Assemblée plénière de novembre 2021

Groupe de travail	ENJEU	PROPOSITION DE DECISION
GT0.1	Une décision n'est crédible que si elle fait l'objet d'un suivi	Mettre en place au niveau national une équipe en charge d'assurer le suivi de la mise en œuvre des décisions prises en ce qui concerne les « abus » (celles déjà prises et celles à venir). <ul style="list-style-type: none"> - Son objectif sera, au service de ceux-là même qui ont pris les décisions, et à travers eux de toute l'Église, de mesurer ce qui progresse, d'identifier les éventuels obstacles et de proposer des solutions. - Rendant compte à l'assemblée des évêques et au Conseil Permanent de la Conférence des évêques, cette équipe devrait être composée d'évêques, de prêtres, de laïcs, reconnus pour leurs compétences.
GT1 : Partage de bonnes pratiques devant des cas signalés		
GT1.1	Une Église qui écoute Pour favoriser la prise de parole de toute personne victime ou témoin d'une situation de violence dans l'Église, les cellules d'accueil doivent encore gagner en crédibilité et en accessibilité	Poursuivre l'harmonisation dans le fonctionnement des cellules d'accueil : <ul style="list-style-type: none"> - Les cellules d'accueil sont à l'écoute de toute personne victime et de tout témoin de violence (« d'abus sexuel, d'abus de pouvoir et de conscience », sur personne majeure ou mineure) ; - Les cellules d'accueil sont autonomes et assurent une information systématique des personnes victimes et des témoins sur les procédures engagées et des personnes victimes sur les sanctions canoniques prises ; - Un processus de travail est engagé pour définir une formation obligatoire pour les personnes engagées dans la lutte contre les violences et pour améliorer la sensibilisation du Peuple de Dieu.
GT1.2	Une Église qui agit Pour favoriser la confiance des personnes, en particulier victimes, dans l'Église, et garantir le bon fonctionnement de l'institution, il est nécessaire d'avoir des procédures harmonisées, claires et connues dans tous les diocèses de France.	Poursuivre l'harmonisation des procédures mises en œuvre dans les diocèses : <ul style="list-style-type: none"> - Un signalement systématique doit être fait auprès du procureur de la République dès que les faits sont susceptibles de constituer une infraction ; - Un comité d'experts est formé pour assister l'évêque dans les décisions à prendre tant pour les personnes victimes que les mis en cause et le contenu des communications. Ce comité intervient dès le recueil d'une information préoccupante.

Groupe de travail	ENJEU	PROPOSITION DE DECISION
GT1.3	Face à des faits d'une gravité extrême, ne pas perpétuer le silence, qui ne prend pas en compte la parole des victimes, favorise l'impunité des abuseurs et n'assure pas l'effectivité des sanctions prises.	Mettre en place une communication personnalisée pour informer les victimes (comme cela a été acté à l'assemblée plénière de novembre 2022) et les communautés concernées, si les mesures conservatoires l'imposent, et en tout cas, à l'issue du processus judiciaire et/ou canonique. Relayer les appels à témoin de la justice civile, ou en émettre, en accord avec le procureur, quand il n'est pas en mesure de le faire (par exemple en cas de prescription civile mais pas canonique).
GT1.4	Une Église qui rend-compte Une dynamique a été engagée depuis plusieurs années pour regarder en face toutes les situations de violence à l'intérieur de l'Église et pour donner crédit à la parole des victimes. Encore inaboutie, cette dynamique doit être entretenue.	Mettre en place un observatoire national et un rapport annuel : - Mettre en place un observatoire national placé sous la responsabilité d'un laïc et chargé d'assister le président du CPLP pour lui permettre d'analyser les faits survenus, les procédures instaurées par l'Église (en particulier sur l'état d'avancement des signatures de protocoles entre parquet et diocèse et les éventuels points de blocage) et leurs dysfonctionnements, et d'établir chaque année un rapport annuel public avec des indicateurs chiffrés et qualitatifs, et des recommandations d'actions de prévention et d'amélioration des pratiques - Nommer un laïc pour préfigurer la constitution et le fonctionnement de cet observatoire, et notamment préciser les articulations avec le CPLP et la Corref ?
GT1.5	Poursuivre la réflexion	Mettre en place un processus de travail sur la pastorale des personnes victimes afin que celles-ci trouvent toute leur place dans nos communautés ecclésiales.



Groupe de travail	ENJEU	PROPOSITION DE DECISION
GT2 : Confession et accompagnement spirituel		
GT2.1	Accompagnement spirituel : Une organisation garante du cadre et de l'encadrement des acteurs	Principes : 1-Instituer l'accompagnement spirituel comme une mission 2-Adopter une charte nationale de l'accompagnement spirituel Mise en œuvre du principe 1 : <ul style="list-style-type: none">- La mission est explicitement confiée par l'autorité compétente : l'évêque ou son délégué, supérieur(e) majeur(e), modérateur d'associations de fidèles, responsable de centre spirituel pour une durée déterminée et renouvelable.- Conditions de la mission : -chaque postulant, prêtre, consacré ou laïc, après discernement et vérification de son parcours (humain et ecclésial) participe à un programme de formation initiale adapté à sa formation antérieure.- -vérification de ses aptitudes (maturité humaine, équilibre psychologique, sens de l'écoute, vie spirituelle accompagnée, distinction for interne / for externe).- L'autorité compétente est attentive au bon accomplissement de la mission (soutien et vigilance) Mise en œuvre du principe 2 : La charte nationale de référence contient les éléments essentiels : engagements de l'accompagnateur, de l'accompagné, définition, objectifs et fonctionnement de l'accompagnement, points de vigilance.
GT2.2	Accompagnement spirituel : Sensibilisation de tout le peuple de Dieu	Créer une culture au sein du peuple de Dieu autour du service de l'accompagnement spirituel et de la Parole de Dieu : fruits, modalités de l'accompagnement spirituel, diffusion de la charte sous des formes adaptées aux différents publics, renforcement dans les parcours catéchétiques de l'éducation à la lecture des textes bibliques, comme parole de vie en liberté pour suivre le Christ et non comme parole d'autorité, formation graduelle au discernement. Cela permettra de mieux reconnaître et faire face à d'éventuelles dérives dans les attitudes et dans l'utilisation de la parole de Dieu pour les justifier.
GT2.3		Organiser des formations sur les mécanismes de l'emprise pouvant mener aux abus , obligatoires pour les personnes en responsabilité (prêtres, laïcs, consacrés) afin d'avoir un positionnement juste, de sensibiliser aux repérages des signaux faibles et de connaître la conduite à tenir.



Groupe de travail	ENJEU	PROPOSITION DE DECISION
GT2.4	Sacrement de pénitence : Rappeler les conditions pour préserver la vérité du sacrement	Exiger le respect du "cadre" du sacrement de pénitence - réconciliation , lieu dédié, horaires, différenciation accompagnement- conseil spirituel, respect du droit canonique et du rituel. Éditer une plaquette nationale - une pour enfant et une pour adulte - pour aider toute personne victime d'un cas d'abus et qui en parle dans le sacrement.
GT2.5		Élaborer au plan national une formation des fidèles au sacrement de pénitence réconciliation et une formation continue obligatoire de tous les prêtres
GT2.6		Instituer une Pénitencerie provinciale (ou interdiocésaine) chargée d'une formation de l'ensemble du peuple de Dieu au sacrement. Elle veillera aussi à la formation continue des prêtres et à leur accompagnement dans ce ministère.
GT2.7	Sacrement de pénitence : Conditions et abus	Donner la faculté de confesser -après une formation validée par un examen de confession- séparément de l'ordination ; l'inscrire sur le <i>celebret</i> (la retirer immédiatement en cas d'abus ou de manquement grave)
GT3 : Accompagnement des mis en cause		
GT3-1	L'évêque/ Supérieur Majeur doit pouvoir exercer son pouvoir décisionnel de manière éclairée. Il ne peut pas être seul, en première ligne, juge et partie. Doit pouvoir se consacrer à son accompagnement épiscopal de l'AVS. En fonction de la situation de chaque diocèse, le niveau le plus pertinent doit être recherché (congrégation, diocésain, inter-diocésain ou provincial)	Créer une Cellule pluridisciplinaire composée de clercs et laïcs pilotée par un délégué nommé par l'Évêque ou les Évêques de la Province ou le Supérieur Majeur. Mission coordination : cellule(s) d'écoute(s), la continuité du suivi du dossier de(s) AVS (auteur de violences sexuelles) dans ses différentes dimensions, formation des acteurs.
GT3-2	Prise en charge médico psychologique et sociale dès le signalement, sans tenir compte des postures de déni de l'AVS+++ . Cf Annexe 5	Signer des conventions avec les structures de soins professionnelles et publiques, type hôpital, CRAVS et CRIAVS
GT3-3	Prévenir la solitude de l'AVS. Assurer son accompagnement humain en continu dans la durée.	Veiller à l'existence d'un cercle de proximité autour de l'AVS pour un suivi le plus continu possible dans la durée. Cercle de proximité en lien direct avec le délégué.

Groupe de travail	ENJEU	PROPOSITION DE DECISION
GT3-4	Exercice de l'autorité ecclésiale de l'Evêque/Supérieur Majeur	Assurer l' entretien annuel entre AVS et son Evêque/Supérieur Majeur et garantir la tenue normalisée et centralisée des dossiers des AVS en vue de la transmission exhaustive des informations si changement de situation.
GT3-5	Assurer la qualité du suivi et du soutien par : formation débriefing supervision des différents intervenants	Assurer rencontres et formations des acteurs pour un accompagnement ajusté. Solliciter à ces fins le CPLP ou la Commission Nationale d'Expertise Indépendante (dite « Christnacht ») créée aussi pour les cas litigieux à la demande des Evêques / Majeurs Supérieurs
GT4 : Discernement vocationnel et formation des futurs prêtres		
GT4.1	Développer un écosystème ouvert au service de la mise en œuvre et de l'évaluation de la formation.	<p>Demander aux formateurs de séminaires de travailler l'analyse du GT4 et sa mise en œuvre effective dans les séminaires en collaboration avec le CNGS et le service national pour la protection des mineurs de la CEF.</p> <p>Élaborer une démarche d'évaluation de la mise en œuvre de la <i>Ratio Nationalis</i>, avec l'aide de professionnels ayant l'habitude de coopérer avec les séminaires et maisons de formation, mais aussi extérieurs (par exemple : psychologues, formateurs, DRH, juristes, responsables qualité, agents pastoraux, catéchistes, responsables de mouvements de jeunesse, etc.), en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - construisant un outil permettant cette évaluation, avec des critères communs pour l'ensemble des séminaires et maisons de formation, - mettant en place une équipe d'évaluateurs aux profils variés (état de vie, âge, sexe, profession...), - déployant l'évaluation par une visite régulière des séminaires, - rendant compte aux évêques des points positifs et des points d'attention tirés de ces visites.

Groupe de travail	ENJEU	PROPOSITION DE DECISION
GT4.2	Renforcer le discernement et l'accompagnement vocationnel, en sécurisant l'accueil à l'entrée de la formation.	<p>Formaliser une procédure commune d'accueil et de discernement basée sur les critères d'évaluation de la <i>Ratio Nationalis</i> (cf. § 104).</p> <p>Cette procédure enrichie comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la définition par le CNGS <u>des critères nécessaires à prendre en compte</u> pour l'établissement du certificat médicale de bonne santé physique et psychique (cf. RN § 105) - une vérification du parcours ecclésial par <u>la création d'un fichier national, déclaré à la CNIL</u> et suivi par le CNGS. Ce registre contient uniquement l'identité, les lieux et dates de formation. Il doit permettre de connaître les différents lieux de formation au ministère presbytéral d'un candidat, en France et à l'étranger (maisons de formation, séminaires, abbayes, congrégations...) en cas de changement de lieu de formation. <p>En cas de divergence de discernement entre un conseil de séminaire et un évêque à l'étape de l'admission comme candidat au ministère presbytéral, solliciter un avis consultatif fraternel, par exemple auprès des confrères de la province.</p>
GT4.3	Soutenir la progression de la maturité affective des séminaristes	<p>Fortifier la capacité des séminaristes à entrer en relation de façon ajustée avec les réalités du monde et la communauté ecclésiale, en s'assurant qu'ils sont confrontés, intellectuellement et socialement, au cours de leur formation, à des milieux et des interlocuteurs diversifiés. Pour ce faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des stages qui permettent de développer ces compétences relationnelles et de les évaluer. Mettre en place une grille de relecture pour une reprise personnelle, afin d'aider le séminariste à s'évaluer, à faire une relecture d'expérience et à en rendre compte et une reprise collective pour ceux qui accueillent des séminaristes en stage. - Dans le courrier de suivi envoyé par le recteur à l'évêque, formaliser les éléments sur l'évolution de la maturité affective des séminaristes, selon une liste de critères indicatifs, élaborés en commun. - Dans un contexte d'évolution sociétale importante et rapide, accompagner les premières années de ministère, par la mise en œuvre de modules de formation sur la dimension relationnelle, en particulier dans le cas des relations d'aides et des relations d'accompagnement des personnes fragiles.

Groupe de travail	ENJEU	PROPOSITION DE DECISION
GT4.4	<p>Renforcer la formation et l'accompagnement des formateurs et accompagnateurs afin de répondre à leur mission</p>	<p>Mieux former les formateurs (membres du conseil) et accompagnateurs ainsi que l'ensemble des intervenants à toutes les dimensions de l'évolution des séminaristes. Dans une perspective d'éducation intégrale au service de l'unification de la personne, développer leurs compétences, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par une sensibilisation aux autres formes d'accompagnement (accompagnement professionnel, psychologique, pastoral), - par le renouvellement régulier de leur formation à l'accompagnement spirituel pour s'adapter à un contexte mouvant, - par l'approfondissement de la connaissance du psychisme humain : grandes étapes du développement psycho-affectif, relations, signaux faibles d'immaturation, rapport à l'autorité, symptômes pathologiques (dont addictions), etc. - par une initiation aux pédagogies coopératives (afin de rendre les séminaristes acteurs de leur formation). <p>S'assurer que les responsables des services des vocations, les DDFM, les enseignants, les curés maîtres de stage et les évêques sont associés à ce développement des compétences.</p> <p>Mettre en œuvre une supervision psychologique et spirituelle des formateurs et accompagnateurs spirituels (supervision personnelle, groupe de paroles inter-séminaires, sessions au niveau national, etc.).</p>
GT4.5	<p>Permettre aux futurs prêtres de prendre soin des personnes en devenant acteurs de prévention de toute forme d'abus</p>	<p>Élaborer et mettre en œuvre un parcours de formation à la prévention des abus d'autorité, spirituels et sexuels. Au préalable, on accompagnera les séminaristes pour qu'ils accueillent et exercent l'autorité de façon ajustée.</p> <p>Ce parcours veillera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aider à la prise de conscience de la gravité du phénomène et de ses conséquences, notamment par des témoignages de personnes victimes, - prendre en compte l'étude des signaux faibles, de la maltraitance, des mécanismes d'emprise et des risques de dévoiement des messages théologiques et bibliques, - mettre en pratique la formation par la réalisation d'une cartographie des risques, en interne et sur un lieu de mission pastorale.



Groupe de travail	ENJEU	PROPOSITION DE DECISION
GT4.6	Permettre aux futurs prêtres de vivre un célibat chaste, heureux et fécond dans le monde d'aujourd'hui.	Déployer la formation à la vie affective et sexuelle qui permet aux séminaristes de s'interroger sur leur propre réalité, leurs fonctionnements intimes, les implications humaines et spirituelles du célibat et ainsi leur faire découvrir la grâce et la joie du célibat presbytéral. Pour faire vivre cet enjeu et nourrir cette formation, relancer des recherches universitaires et pluridisciplinaires (théologique, anthropologique, sociologique, psychologique, philosophique) sur le célibat presbytéral.
GT5 : Accompagnement du ministère de l'évêque		
GT5.1	Réaliser des « visites régulières » Soutenir et améliorer l'accomplissement de la mission épiscopale. Il s'agit de porter un « regard extérieur, bienveillant mais franc et précis » ; « soumettre fraternellement notre mission au regard d'autres pour une juste évaluation et un éventuel ajustement dans la mise en œuvre de notre ministère ».	Adopter le principe de visites régulières portant sur le ministère de l'évêque , réalisées selon le processus suggéré par le GT5.
GT5.2	Rencontres évêque-prêtre <ul style="list-style-type: none">- Avoir un partage approfondi de la situation/aspirations/questions du prêtre.- Le faire bénéficier du retour et des conseils de son évêque.- Dans l'autre sens, donner la possibilité au prêtre d'un retour à l'évêque.- Contribuer au suivi et à l'accompagnement des prêtres, dont beaucoup sont isolés et indépendants.- Aider à créer une culture de dialogue. Suivre sur plusieurs années l'itinéraire du prêtre	Définir avec le Conseil Presbytéral les modalités des rencontres de l'évêque avec les prêtres de façon à ce que chacun puisse rencontrer individuellement et régulièrement son évêque.

Groupe de travail	ENJEU	PROPOSITION DE DECISION
GT5.3	<p>Gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'exercice d'une gouvernance ouverte et synodale <p>Permettre une vraie liberté de parole et l'élaboration collective des décisions par les membres des Conseils Episcopaux.</p>	<p>Assurer la diversité dans la composition des Conseils Épiscopaux (un tiers de membres laïcs, dont plusieurs femmes.)</p>
GT5.4	<p>Gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Libérer du temps de l'évêque pour lui permettre de le redéployer sur ses priorités <p>Mieux répartir les responsabilités de l'évêque dans le pilotage général du diocèse</p>	<p>Se doter (dans les diocèses où c'est pertinent) d'un délégué diocésain laïc ou d'un Secrétariat Général afin de favoriser la délégation la plus large possible.</p>
GT5.5	<p>Accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser des acteurs de terrains avec des expertises multiples (juristes, canonistes, coach, psychologues, RH) <p>Renforcer la diversité d'acteurs / du réseau d'experts.</p>	<p>Élaborer et tenir à jour une liste de professionnels disponibles et confidentiellement sollicitables par l'évêque.</p>
GT5.6	<p>Accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser l'évêque aux signaux faibles concernant un prêtre (ou un laïc) afin de réduire les possibilités de ruptures/drames. - Aider l'évêque à discerner vers qui orienter le prêtre dans un moment de déséquilibre psychique ou de crise. <p>Soutenir l'évêque dans les situations et prises de décisions difficiles.</p>	<p>Encourager le recours à une expertise psychologique par l'évêque et son conseil dans leur mission vis à vis des prêtres et des acteurs pastoraux, afin d'éclairer les situations difficiles.</p>
GT5.7	<p>Formation</p> <p>Renforcer la formation initiale et continue des évêques.</p>	<p>Mettre en place, au niveau de la CEF, une formation modulable et expérientielle au profit des évêques:</p> <ul style="list-style-type: none"> i) socle de formation pour les 5 premières années d'épiscopat ii) formation continue des évêques, en fonction de leurs besoins (voir thèmes dans l'annexe formation GT5).
GT5.8	<p>Formation</p> <p>Renforcer la prise de poste des nouveaux évêques</p>	<p>Mettre en place d'un mentorat des nouveaux évêques par des « frères aînés ».</p>



Groupe de travail	ENJEU	PROPOSITION DE DECISION
GT5.9	Nomination Donner la possibilité à toute personne ayant connaissance d'un empêchement grave , de se manifester	Indiquer sur tous les supports de communication de la nomination d'un nouvel évêque : « Toute personne au courant d'un empêchement grave (pénal ou canonique) à l'ordination épiscopale est priée de contacter la nonciature à l'adresse suivante.... ».
GT5.10	Nomination Permettre un véritable discernement personnel aux évêques appelés	Demander que la Nonciature garantisse un délaï de discernement d'au moins 48 h entre l'annonce d'une nomination épiscopale et la réponse de l'intéressé.
GT6 : Accompagnement du ministère des prêtres		
GT6.1	Développer les compétences et les processus au service de l'exercice du ministère	Mieux définir, suivre et évaluer la mission des prêtres , en rédigeant une lettre de nomination et de mission précisant des enjeux, des points d'attention et des objectifs en début de mission. Elle servira de base aux différents entretiens nécessaires de suivi et de relecture. À l'issue de la mission, un entretien bilan est mené sur l'activité pastorale et la façon dont le prêtre l'a vécue.
GT6.2		Accompagner les prêtres dans leur ministère en veillant à ce qu'ils puissent bénéficier d'une supervision individuelle et/ou collective et qu'ils participent à des groupes d'échanges de pratiques avec un tiers extérieur formé. Pendant les 5 premières années de ministère, un accompagnement sous la forme de tutorat, assuré par des prêtres et des laïcs formés spécifiquement sera mis en place.
GT6.3		Développer les compétences relationnelles et au gouvernement , notamment en donnant aux prêtres les moyens d'une meilleure connaissance de soi, avec ses forces, ses limites et ses vulnérabilités, avec l'aide possible de professionnels de la relation. La participation à des parcours de formation à la relation et au gouvernement en fonction des responsabilités exercées, intégrant toutes les dimensions (théologique, liturgique et ecclésiologique, humaine et managériale, affective et sexuelle, spirituelle et psychologique) sera encouragée.
GT6.4		Prévenir et gérer les tensions et conflits en clarifiant les missions et les modes de fonctionnement des différents acteurs en collaboration et en formant à la gestion des conflits. Une cellule dédiée composée de personnes formées au travail de la médiation (médiateurs, coachs, autres, ...), sera mise en place.
GT6.5		Soutenir l'accompagnement du ministère des prêtres, en nommant un responsable en ressources humaines (supervision, accompagnement individuel et collectif, développement de compétences, soutien du processus de suivi, soutien social...) au niveau diocésain, interdiocésain ou provincial.



PROPOSITIONS DE DÉCISIONS DES 9 GROUPES DE TRAVAIL

Groupe de travail	ENJEU	PROPOSITION DE DECISION
GT6.6	Favoriser l'unification de la personne du prêtre	Encourager l'équilibre de vie des prêtres en donnant à chacun les moyens d'honorer les dimensions humaine, spirituelle, intellectuelle et pastorale de son ministère : le suivi social et médical avec des équipes dédiées sera généralisé ; pour répondre au caractère indispensable de l'accompagnement spirituel, des accompagnateurs formés seront mis à disposition ; les différents entretiens de bilan sont l'occasion aussi de réfléchir et de proposer des formations répondant à leurs besoins, qu'elles soient proposées à tous (vie affective et sexuelle, addictions, numérique, repérage de l'épuisement) ou qu'elles soient plus spécifiques ; des propositions de relations d'aide, de ressourcement spirituel et intellectuel, seront adressées aux prêtres. Chaque prêtre sera invité à se choisir un ou des « veilleurs fraternels », laïc ou prêtre, dont la mission pourrait être de prendre soin, d'encourager et d'exercer la correction fraternelle.
GT6.7		Favoriser la vie fraternelle des prêtres en veillant à deux dimensions : l'habitat et la fraternité. L'habitat partagé avec des confrères, des laïcs couples ou des célibataires sera encouragé. Au-delà de la vie en presbyterium, les prêtres seront invités à intégrer des fraternités (de prêtres ou avec des laïcs) ou des équipes de mouvement.
GT6.8		Penser une trajectoire ministérielle des prêtres qui élargisse le ministère au-delà de la charge curiale. Elle sera adaptée aux talents, charismes et besoins de la mission. Elle permettra d'envisager des expériences hors diocèse d'incardination dans un esprit de mobilité réciproque. Des temps de césure de durées variables au cas par cas seront envisagés avec l'évêque. De plus, aux grands moments de la vie (changement de décennies, épreuves, maladies...) seront mis à disposition des moyens pour un bilan et une relecture.
GT6.9		Enrichir les éléments de discernement de nomination des prêtres en articulant mieux les trois critères de discernement : 1/ l'écoute des aspirations, charismes et compétences du prêtre ; 2/ la consultation des communautés pour prendre en compte leurs besoins et attentes ; 3/ les orientations diocésaines. Les conseils de nomination intégreront différents états de vie, avec des hommes et des femmes, pour apporter une diversité de regards. La durée des mandats pourra être discernée à l'aune de ces trois critères.

Groupe de travail	ENJEU	PROPOSITION DE DECISION
GT6.10	Se projeter dans une vision pastorale renouvelée	Poursuivre la conversion pastorale au travers d'une vision renouvelée du modèle paroissial d'occupation territoriale , pour prévenir l'épuisement des prêtres et renouveler le sens de leur ministère. Des réflexions et des partages d'expériences sur la transformation missionnaire seront encouragées. Une attention particulière sera portée à l'apport des mouvements, des communautés religieuses et des sanctuaires. Ces travaux seraient à effectuer au niveau des diocèses, des provinces et de la conférence épiscopale.
GT6.11		Interroger le recours aux prêtres <i>fidei donum</i> en engageant une analyse et un débat sur les opportunités, le nombre, les limites et les modalités de leur appel (conventionnement, partenariat entre diocèses...). Dans le cas d'un accueil, un temps d'adaptation dans le diocèse avant la prise de responsabilité, une formation et l'accompagnement seront renforcés. En miroir, les communautés paroissiales seront formées à l'accueil et à la dimension interculturelle.
GT7 : Manière d'associer les laïcs aux travaux de la CEF		
GT7.1	ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE : Initier des processus conduisant à permettre que le lieu qui travaille les grands enjeux de la mission en France associe l'ensemble du Peuple de Dieu	Expérimenter la participation d'une personne par diocèse (la même pendant 3 ans) au moins à chaque AP d'automne, pour une partie du programme. Cette personne sera choisie dans la diversité du peuple de Dieu, avec un processus d'appel clair et lisible dans le diocèse.
GT7.2		Tous les trois ans, une assemblée de type synodal de l'Église en France sera convoquée (évêque + 2 participants par diocèse).
GT7.3	CONSEIL PERMANENT : Associer des laïcs au CP, de façon transparente, permanente, et efficace	Expérimenter pendant 3 ans, la participation de 3 ou 4 laïcs comme membres à part entière du CP. Ces laïcs seront choisis pour leurs capacités d'écoute et de discernement. Ils ne seront pas salariés de la CEF. Un processus d'appel clair et lisible, sera mis en place. Cette expérimentation sera relue et évaluée.

PROPOSITIONS DE DÉCISIONS DES 9 GROUPES DE TRAVAIL

Groupe de travail	ENJEU	PROPOSITION DE DECISION
GT7.4		<p>Dans l'élaboration des propositions d'ordres du jour des prochaines AP, examiner les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Suivre tant les suites données aux recommandations du rapport de la CIASE que la mise en œuvre des propositions des groupes de travail qui auront été adoptées ; b) Analyser les obstacles qui peuvent se présenter à l'exercice des missions de l'Église en France (baisse des vocations, financement, patrimoine, divisions des fidèles autour de la liturgie, ...); peser leur gravité et leur urgence ; identifier les points critiques et de les traiter ; accompagner la mise en place de solutions ; c) Préparer la relecture en AP des expériences innovantes de binôme de gouvernance cleric-laïc au niveau diocésain ou paroissial afin de diffuser celles qui portent du fruit (par exemple : équipes épiscopales restreintes, coordinateurs de paroisse avec un prêtre modérateur, ...). d) Travailler la visibilité liturgique des responsabilités confiées aux laïcs et en particulier aux femmes
GT8 : Analyse des causes des violences sexuelles dans l'Église		
GT8.1	Continuer à s'approprier, à suivre et à mettre en œuvre les réponses apportées aux recommandations de la CIASE et les décisions des groupes de travail	Inscrire et prioriser dans le programme de travail de la Conférence le suivi des réponses apportées aux recommandations du rapport de la CIASE et de la mise en œuvre des propositions des groupes de travail qui auront été adoptées.
GT8.2	Continuer à entendre la voix des victimes et entretenir la mémoire vive.	Encourager et renforcer, selon les réalités des provinces et des diocèses, les initiatives pastorales et le suivi pastoral à l'égard des victimes. Favoriser autant que possible l'intégration des victimes au travail de témoignage et de mémoire de la crise des abus.

Groupe de travail	ENJEU	PROPOSITION DE DECISION
GT8.3	Pour lutter contre l'entre-soi qui favorise les abus, développer l'altérité et renforcer en particulier la place des laïcs, femmes et hommes, dans la liturgie et aux postes de décision	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le service de prédication par les laïcs, femmes et hommes, conformément au droit (canon 766) ; - Mettre en œuvre les <i>Motu proprio Spiritus Domini</i> et <i>Anticum Ministerium</i> pour promouvoir l'institution de ministres laïcs, femmes et hommes (acolytat, lectorat, catéchistes) ; - Confier au service national de pastorale liturgique et sacramentelle (SNPLS) la rédaction d'un texte rappelant les orientations relatives à la participation active des enfants, filles et garçons, au service de l'autel ; - Promouvoir le recours à des délégués épiscopaux laïcs (femmes ou hommes) ayant une compétence générale et formant un trinôme avec le vicaire général et l'évêque (ou avec les vicaires généraux et les évêques) ; - Encourager une représentation plus proche de la parité dans les conseils épiscopaux et, le cas échéant, les conseils diocésains de pastorale ; - Former les laïcs, les séminaristes et les clercs dans des cursus communs ; - Soutenir financièrement la formation des laïcs.
GT8.4	Avec <i>Amoris Laetitia</i>, mieux diffuser la morale sexuelle, conjugale et familiale de l'Église fondée sur l'éthique des vertus.	<p>Rédiger un texte de référence s'appuyant sur l'éthique des vertus et ayant pour objet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier sans ambiguïté la gravité des atteintes, agressions sexuelles et viols, afin de faire ressortir sans confusion possible qu'ils n'ont rien à voir avec de simples manquements à un idéal de chasteté ; - Sensibiliser et prévenir les risques d'emprise ; <p>L'inclure dans les formations diocésaines, à tous les niveaux.</p>
GT8.5	Conscients des mesures qui relèvent de Rome et donc de l'Église universelle, les membres du GT8 demandent aux évêques de solliciter le Saint Siège.	<p>Solliciter le Saint Siège :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur l'opportunité de définir au sein du Code de droit canonique l'ensemble des infractions sexuelles commises sur une personne mineure ou majeure, en faisant ressortir les éléments constitutifs de chacune des infractions et les peines correspondantes, afin d'accroître la lisibilité de ce droit, de faire ressortir l'échelle de gravité des manquements et d'harmoniser l'interprétation des normes de références (recommandation 38 de la CIASE) ; - Sur l'opportunité d'ouvrir de nouveaux ministères aux femmes (diaconat...) ; - Sur l'opportunité de mener une expérimentation sur l'ordination d'hommes mariés (<i>virī probati</i>).



Groupe de travail	ENJEU	PROPOSITION DE DECISION
GT9 : Vigilance et contrôle sur les associations de fidèles		
GT9.1	Pour mieux assurer la qualité de l'accompagnement des associations de fidèles dans la construction de leur projet et la reconnaissance de leurs statuts	Se donner les moyens d'exercer une vigilance collégiale dès le processus de reconnaissance avec : <ul style="list-style-type: none">- mise en œuvre des 4 étapes du Vademecum du CMAF, avec l'aide d'acteurs du diocèse ou de la province.- vérification avant toute reconnaissance, l'histoire du groupe, le projet, le parcours du fondateur, en concertation avec les évêques de la province (ainsi que lors de l'accueil de communautés étrangères ou venant d'un autre diocèse).- un cadre national de statuts canoniques pour les associations de fidèles (incluant l'obligation de visite pour les associations privées ; précisant les conditions d'entrée et de sortie).- une disposition de droit particulier propre à la Conférence des évêques de France instaurant une obligation annuelle de rendre compte pour les associations privées de fidèles.
GT9.2	Pour lutter contre les déviances et leurs graves conséquences pour toute l'Église	Se doter de moyens efficaces de suivi des associations de fidèles par un exercice collégial et collaboratif de la vigilance avec : <ul style="list-style-type: none">- des visites ordinaires régulières (avec des acteurs diocésains et/ou provinciaux).- un Réseau national pour le Suivi des Associations de Fidèles (RESAF), ressource au service des besoins des diocèses et des provinces, rassemblant des compétences diverses.- concertation entre évêques concernés pour les associations de fidèles à implantation nationale donnant des signes de dysfonctionnement.- interpellation d'une conférence épiscopale étrangère en cas d'accueil par un évêque de cette conférence d'une communauté dissoute par un évêque français ou par le Saint-Siège.
GT9.3	Pour faire face aux dysfonctionnements	Améliorer les pratiques et renforcer les moyens humains pour mettre en œuvre les visites extraordinaires avec : <ul style="list-style-type: none">- un guide de bonnes pratiques communes de ce type de visite.- une rencontre annuelle de visiteurs, au niveau national ou provincial (cf. RESAF).- des formations pour les visiteurs (emprise et abus, for interne - for externe, déviances de la vie communautaire, cf. RESAF).
GT9.4	Pour prendre en compte les victimes majeures et les personnes sortant d'associations de fidèles de vie commune	Assurer les moyens d'accompagnement et de réparation avec : <ul style="list-style-type: none">- accompagnement multidimensionnel des personnes quittant un groupe ou en cas de dissolution d'une association de fidèles.- étude et mise en œuvre de lieux et de moyens humains et financiers de réparation pour les personnes majeures victimes d'abus au sein d'un groupe ou d'une association de fidèles.



PROPOSITIONS DE DÉCISIONS DES 9 GROUPES DE TRAVAIL

Groupe de travail	ENJEU	PROPOSITION DE DECISION
GT9.5	Pour garder la mémoire vive	Prendre les moyens nécessaires de lutte contre l'oubli, avec : <ul style="list-style-type: none">- un répertoire national des associations de fidèles.- un archivage systématique des visites ordinaires et extraordinaires (comptes-rendus et décisions).- étude des conditions de création d'un fichier national des personnes et communautés ayant fait ou faisant l'objet de sanctions (cf. RGPD et CNIL).- travaux de recherche universitaires interdisciplinaires sur les mécanismes de dysfonctionnement communautaires (sur fonds SELAM par exemple).